



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
69338 Lyon Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 75 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 75 09
Site internet : www.kpmg.fr

**Agence Régionale de Développement
Economique**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012
Agence Régionale de Développement Economique
7 allée Pierre de Fermat - CS60017 - AUBIERE CEDEX
Ce rapport contient 14 pages
Référence : IC-GD



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
69338 Lyon Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 75 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 75 09
Site internet : www.kpmg.fr

Agence Régionale de Développement Economique

Siège social : 7 allée Pierre de Fermat - CS60017 - AUBIERE CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Agence Régionale de Développement Economique, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

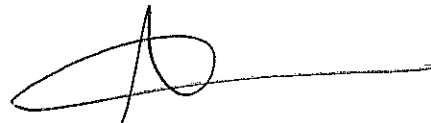
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

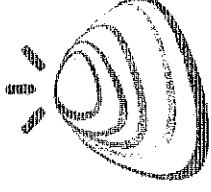
Clermont-Ferrand, le 13 mai 2013

KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne



Isabelle Cognet
Associée

Agence Régionale de Développement Economique
7 allée Pierre de Fermat
CS 60017
63178 Aubière Cedex



AUVERGNE
YOUR NEW WORLD
(BUSINESS)

ARRÊTÉ DES COMPTES

31-déc-12

	31/12/2012	31/12/2011	PRODUITS	31/12/2012	31/12/2011
CHARGES					
Achats	31 614 €	36 198 €	Cotisations des adhérents	90 000 €	97 400 €
Services extérieurs	144 956 €	79 989 €	Subvention Conseil régional d'Auvergne	1 632 500 €	1 601 600 €
Locaux	47 512 €	45 291 €	Participations entreprises et partenaires	1 001 639 €	580 631 €
Autres services extérieurs	1 513 242 €	1 218 935 €	Produits accessoires	31 907 €	37 475 €
Actions en cours d'engagement	347 000 €	370 000 €	Produits financiers	2 839 €	4 037 €
Impôts et taxes	73 774 €	57 150 €	Actions en cours engagement	370 000 €	383 000 €
Charges de personnel	872 694 €	849 932 €			
Charges de personnel mis à disposition par CRDTA et par ARDTA	35 171 €	22 612 €			
Charges de personnel mis à disposition par ARDE et frais partagés :			Remboursements sur mises à disposition et frais partagés :		
- ARDTA	189 732 €	163 346 €	- ARDTA	189 531 €	163 278 €
- CRDTA	12 574 €	0 €	- CRDTA	12 574 €	0 €
- E-ZC	21 707 €	7 872 €	- E-ZC	21 707 €	7 872 €
- LE TRANSFO	764 €	0 €	- LE TRANSFO	764 €	0 €
- AUVERGNE NOUVEAU MONDE	12 409 €	0 €	- AUVERGNE NOUVEAU MONDE	12 409 €	0 €
Charges financières	269 €	347 €			
Dotations aux amortissements	17 585 €	12 029 €			
TOTAL DES CHARGES D'ACTIVITÉ	3 321 004 €	2 863 701 €	TOTAL DES PRODUITS D'ACTIVITÉ	3 365 871 €	2 875 293 €
Dotations aux provisions	20 200 €	4 000 €	Reprise sur provisions	0 €	0 €
Perte sur créance adhérent	0 €	300 €	Reprise sur provisions créances adhérents	0 €	300 €
Perte sur titres	0 €	300 €	Reprise sur provision dépréciation titres	0 €	300 €
Charges exceptionnelles	13 786 €	12 317 €	Produits exceptionnels	9 362 €	19 136 €
TOTAL DES AUTRES CHARGES	33 986 €	16 917 €	TOTAL DES AUTRES PRODUITS	9 362 €	19 736 €
<i>Excédent</i>	<i>20 243 €</i>	<i>14 412 €</i>			
TOTAUX	3 375 234 €	2 895 029 €	TOTAUX	3 375 234 €	2 895 029 €

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 2012

1/ FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Il convient de souligner les points suivants :

- **Subventions du Conseil Régional d'Auvergne :**

La subvention globale du Conseil Régional d'Auvergne s'est élevée pour 2012 à 1 320 K€.

Les subventions sectorielles se sont élevées à 320 K€. Il est rappelé que ces lignes permettent d'afficher la participation de la région aux actions faisant l'objet de financement européens.

Afin de clarifier la présentation budgétaire et d'éviter que ces subventions ne soient demandées au Conseil régional au coup par coup, une seule demande de subvention est donc réalisée en début d'année.

Dans l'hypothèse où de nouvelles actions seraient décidées en cours d'année, des subventions supplémentaires peuvent être attribuées par le Conseil régional d'Auvergne.

- **Relations avec les autres agences et structures installées dans les locaux de la Pardieu :**

Locaux :

Depuis l'installation des agences dans leurs nouveaux locaux de la Pardieu en Juillet 2010, des conventions distinctes entre chaque structure et le Conseil régional d'Auvergne ont été signées. Une convention entre l'ARDE et le CRDTA prévoit également la mise à disposition d'une partie de la plateforme de stockage situé dans la zone de la Pardieu (2 K€ en 2012)

Pour l'année 2012, les frais relatifs aux locaux se sont élevés à 50 K€ dont 34 K€ de loyer pour les bureaux.

Frais généraux :

Les frais généraux divers sont partagés par moitié entre l'ARDE et l'ARDTA. En 2012, ces frais ont fait l'objet d'un remboursement par l'ARDTA de 53 K€.

L'acquisition d'un nouveau serveur informatique en 2012 a été partagée entre l'ARDE / l'ARDTA et l'E2C, soit 11 K€ pour chaque structure.

Personnel de l'ARDE partagé :

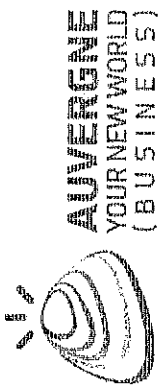
Concernant le personnel partagé entre les agences, au 31 décembre 2012, sept salariés de l'ARDE sont mis à disposition pour une partie de leur temps de travail auprès des autres structures.

Il convient de noter l'embauche de deux salariés en 2012 dont les coûts sont partagés entre les agences :

▫ Chargée de mission Auvergne Nouveau Monde : Depuis le 3 septembre 2012, et dans le cadre d'une Convention Industrielle pour la Formation par la Recherche (CIFRE) d'une durée de 3 ans, l'ARDE a embauché une salariée mise à disposition d'Auvergne Nouveau Monde et dont les coûts salariaux sont partagés entre l'ARDE (16,66 %), l'ARDTA (16,67 %), le CRDTA (16,67 %) et AUVERGNE NOUVEAU MONDE (50 %).

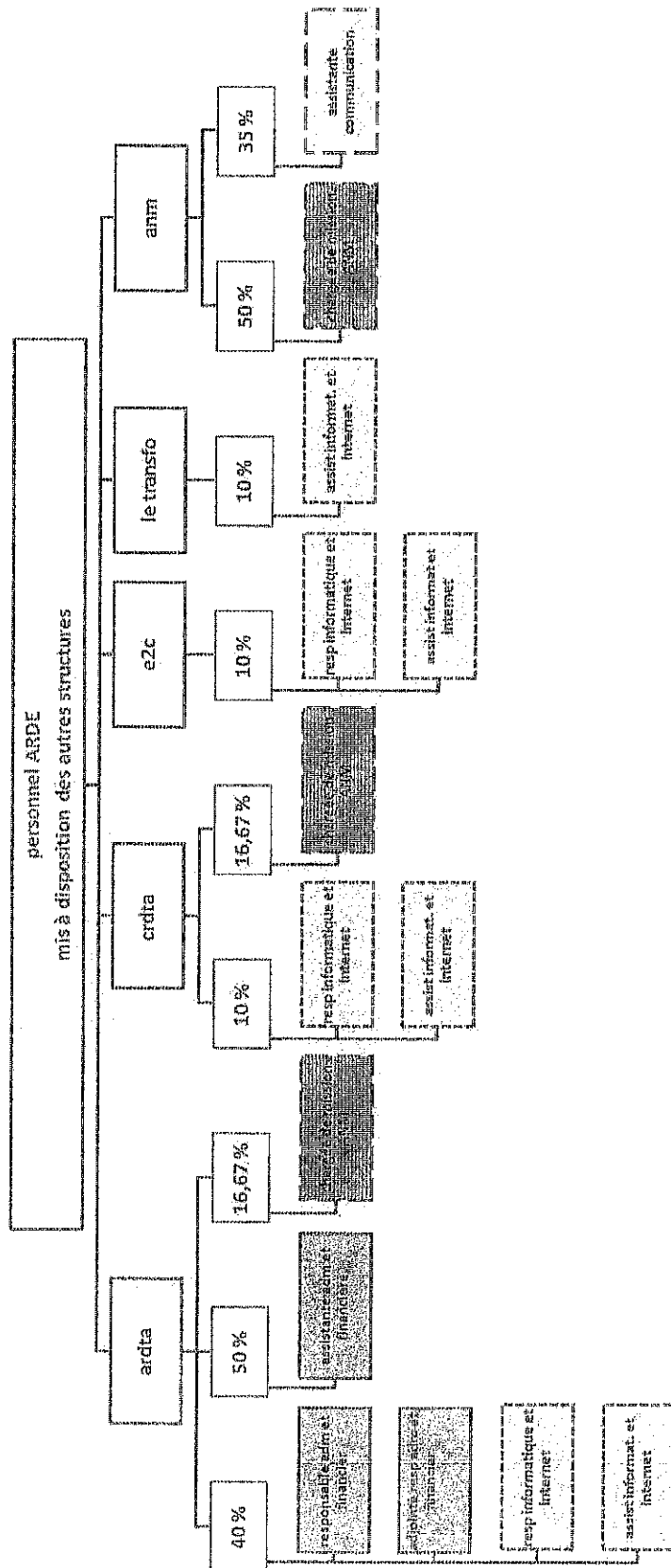
▫ Technicien Réseaux et Système, assistant du Responsable Informatique et Internet : Il s'agit d'un jeune, étudiant en BTS, recruté dans le cadre d'un contrat de professionnalisation en alternance. Ses coûts sont partagés entre 5 agences à savoir : l'ARDE (30 %), l'ARDTA (40 %), le CRDTA (10 %), l'E2C (10 %) et le TRANSFO (10 %).

A souligner également, en septembre 2012, la fin de la mise à disposition auprès de l'ARDTA de l'Assistante Communication. Depuis le 1^{er} octobre 2012, cette salariée, qui exerce son activité à temps partiel depuis le 1^{er} juin 2012, travaille pour l'association AUVERGNE NOUVEAU MONDE pour 35 % de son temps de travail.



En outre, par convention du 1^{er} janvier 2012, la mise à disposition du Responsable Informatique et Internet de l'ARDE a été étendue au CRDTA pour 10 % de son temps de travail.

Le graphique ci-dessous reprend la répartition des salariés mis à disposition par l'ARDE.



Pour 2012, ces mises à disposition de personnel ont fait l'objet d'un remboursement total de 173 K€, répartis comme suit :

- ARDTA	137 K€
- CRDTA	13 K€
- EZC	10 K€
- LE TRANSFO	1 K€
- AUVERGNE NOUVEAU MONDE	12 K€

Personnel du CRDTA mis à disposition auprès de l'ARDE :

Depuis le 1^{er} février 2011, le CRDTA met à la disposition des agences un salarié chargé de la gestion des locaux et de la coordination entre les différentes structures.

Deux salariés du CRDTA assurent toujours l'accueil téléphonique.

Pour l'ARDE, le coût de ces mises à disposition est de 24 K€ pour l'année 2012.

Personnel de l'ARDTA mis à disposition auprès de l'ARDE :

Depuis septembre 2011, une salariée de l'Agence des Territoires, développeur Web en charge de l'application OCAPA de l'ARDTA est mis à disposition de l'ARDE pour développer un nouvel outil : OCIRI (Outil Commun d'Implantation et de Recherche d'Investisseurs en Auvergne). Le temps de travail de cette personnel décompté jusqu'en mars 2012 en ½ journées de travail est désormais fixé forfaitairement à 25 % pour l'ARDE.

Pour l'ARDE, le coût de cette mise à disposition est de 12 K€.

2/ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

GENERALITÉS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- * continuité de l'exploitation
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- * indépendance des exercices
- * comptabilité en coût historique

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Conformément aux règles comptables, les comptes de l'exercice ont été arrêtés sans changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

3/ NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISÉ

- Modes et méthodes d'évaluation :
Les immobilisations sont évaluées au coût d'achat. Il est précisé que les investissements 2012 se sont élevés à environ 20 K€ concernant principalement des matériels informatiques et bureautique.
- Amortissements :
Aucune modification n'a été apportée dans le rythme des amortissements qui restent les suivants :
Immobilisations corporelles :



- matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- aménagement des locaux 5 ans

CRÉANCES

Toutes les créances sont à échéance à moins d'un an.

Il convient de souligner qu'une provision pour dépréciation de 20 K€ a été constituée pour risque de non paiement de cotisations ce qui porte le total des provisions pour risques à 24 K€ au 31 décembre 2012.

CAPITAUX PROPRES

Le poste de report à nouveau est constitué des résultats constatés au cours des exercices antérieurs.

DETTES

Toutes les dettes sont à échéance à moins d'un an. Elles s'élevaient à 232 K€ réparties comme suit :

- Dettes à 30 jours 210 K€
- Dettes à 45 jours 4 K€
- Dettes à plus de 60 jours 18 K€

ACTIONS EN COURS D'ENGAGEMENT

Au 31 décembre 2012, le suivi des actions engagées dans l'année et non terminées fait apparaître un coût résiduel à mettre en œuvre de 347 K€. Ce montant figure en produits au budget 2013.

4/ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le principe d'indépendance des exercices a conduit à constater au 31 décembre 2012 :

- des produits à recevoir pour 726 K€,
- des produits constatés d'avance pour 9 K€,
- des factures non parvenues pour 79 K€,
- des charges constatées d'avance pour 49 K€.

5/ ENGAGEMENTS DONNÉS OU RECUS

L'Agence Régionale de Développement d'Auvergne ne bénéficie d'aucun engagement particulier et elle n'en a donné aucun.

La provision pour retraite s'élève au 31 décembre 2012 à 76 K€.

6/ EFFECTIF

Au 31 décembre 2012, l'association comptait 14 salariés équivalents temps plein.

7/ AUTRES INFORMATIONS

L'organisation mise en place à la suite de la mise en place de l'Accord de Réduction du Temps de Travail a permis de solder les temps de



récupérations au 31 décembre 2012. Nous rappelons que cette situation est identique à celle constatée les années antérieures.

Conformément à la loi du 4 mai 2004, les salariés disposent d'un Droit Individuel à Formation (DIF) de 20 heures annuelles. A ce titre, les droits non exercés sur l'année 2012 s'élève à 1455 heures.